

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 09 Pouvoirs : 2 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : FORGE Laurine, CHERON Yves

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

Laurine FORGE donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Yves CHERON donne pouvoir à Pascal BIESSE

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Ludovic BUTET

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : point sur les travaux
- Travaux boulangerie et modification du bail
- Renouvellement des baux : restaurant, salon de coiffure, supérette
- Budget : vote des taux, vote des subventions aux associations
- Demande d'achat de terrain à la Garde
- Location du logement de l'école (n° 10)
- Point sur les travaux
- Communauté de communes : compte-rendu des réunions
- Questions diverses

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Noël Paris fait un point sur l'avancée des travaux, le planning est respecté.

Une demande de branchement EDF pour un montant de 1 800 € HT est en cours.

Les futures assistantes maternelles participent aux réunions de chantier : elles ont notamment choisi les couleurs de l'intérieur du bâtiment..

La municipalité prend à sa charge la fourniture et l'installation des meubles de rangement.

Mr Le Maire fait part de sa rencontre avec les 3 assistantes maternelles le 4 mars qui avait pour but de faire le point sur l'avancée de leur dossier ; l'association est en cours de création.

Cette rencontre a été l'occasion pour elles de poser des questions, notamment sur la prise en charge des travaux de tonte, du taillage des haies, du contrôle des extincteurs ; à l'unanimité les membres présents décident que tout sera pris en charge par la commune.

Mr Le Maire attire l'attention sur la nécessité ou non de prendre une part dans leur association. Avant de prendre une décision, des informations seront demandées auprès du Relai Petite Enfance de Creuse Confluence.

BOULANGERIE

Suite à la demande de Laurent Caire pour la réalisation de travaux d'agrandissement et de modification du magasin de la boulangerie, une rencontre a eu lieu sur place avec quelques conseillers.

Mr Le Maire présente les devis que le demandeur a fait réaliser par les artisans ; le montant d'un devis comprenant l'intégralité des travaux s'élève à la somme de 15 000 €.

Le Conseil Municipal souhaite que d'autres artisans soient sollicités avant de se prononcer.

RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMERCIAUX

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents qu'après avoir pris des renseignements auprès de Maître MICOLIER, la commune doit renouveler le bail du restaurant qui s'est terminé 31 mars 2024 (il ne fait que se proroger), renouvellement nécessaire pour assurer un droit au bail à la personne en place et également au futur acquéreur pour 9 ans dans le cadre de la cession du fonds de commerce.

De plus, il faut également prévoir de renouveler :

- celui de la supérette signé le 21/12/2010 avec Rehad Wafa et qui s'est terminé le 21/12/2019

- Celui du salon de coiffure signé le 10/05/2012 avec Stéphanie MONDANGE et qui s'est terminé le 10/05/2021

Les frais notariés sont estimés à environ 300 € minimums/bail.

L'Assemblée autorise Mr Le Maire a signé le renouvellement et précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des loyers ; les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Délibération n° 2025/05 portant sur le renouvellement des droits aux baux commerciaux.

Reprise du fonds de commerce du restaurant/bar/tabac Le Tikki's

Mr Le Maire fait savoir que Frédéric Priot est intéressé par la reprise du fonds de commerce, le compromis sera signé prochainement chez Maître SALLET à Gouzon pour un commencement d'activité vers le 24 mai.

Délibération n° 2025/06 portant sur la cession du fonds de commerce.

Salon de coiffure

Mr Le Maire indique que Stéphanie Mondange est très satisfaite des travaux qui ont été réalisés. Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité de faire des travaux supplémentaires à savoir la suppression de la porte latérale et la pose d'une climatisation réversible. Des devis seront demandés.

BUDGET

Monsieur Le Maire donne les résultats d'exécution du budget 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Prévu / réalisé	Prévu / réalisé
DEPENSES	605 369.00 / 501 102.49 €	589 286.00 / 228 180.63 €
RECETTES	605 369.00 / 730 049.60 €	589 286.00 / 121 472.19 €
Résultat de l'exercice		
EXCEDENT	228 947.11 €	
DEFICIT		106 708.44 €

Résultat de clôture pour l'année 2024 : 122 238.67 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

En vue de la préparation du budget, Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes et des subventions qui seront accordées aux différentes associations.

Il précise que les délibérations seront prises lors du vote du budget.

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux votés en 2024, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 34.38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87 %

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante choisie de maintenir ces taux pour l'année 2025.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire demande de se prononcer sur les différentes subventions aux associations.

Il a été décidé ce qui suit :

	Voté en 2024	Demandé par l'association pour 2025	Vote 2025
ACCA Soumans	300 €	300 €	300 €
Anciens combattants	150 €		150 €
Les Chôvelus	200 €	Ne demande rien	/
Association « Les Kiens »	200 €	200 €	200 €
Les Amis de la Chassagne	200 €		200 €
AS Soumans	100 €		100 €
Le Yoga du rire	N'a rien demandé	Ne demande rien	/
Club du 3 ^{ème} Age	N'a rien demandé	Ne demande rien	/
Le Souvenir Français	100 €		100 €
Les 3 Z'Ecoles SBL	500 €	500 €	500 €
AFRC	0		200 €
Comité des Fêtes	0€		
La Croix rouge française	200 €		250 €
LES PEP 23	50 €		/
Lire en Creuse	50 €		50 €
Secours Populaire	200 €		200 €
Devoir de Mémoire	100 €		100 €

Une somme de 1500 € sera mise en réserve pour pallier à d'éventuels événements.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – bien de section La Garde

Mr Le Maire fait le compte-rendu de la rencontre le 15 février avec Florian Picaud et Cynthia Couturier, qui souhaitent acquérir une partie du bien de section près de leur habitation, à La Garde.

Pascal Biesse présente le plan de délimitation approximative établi avec les demandeurs. Cette délimitation sera revue avant qu'une position du Conseil municipal soit prise.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Mr Le Maire fait savoir que Patricia Foucat, locataire du logement de l'école, a donné son départ pour le 10 mai. La location actuelle est de 457.57 € chauffage compris.

Il demande, pour une future location, de fixer le montant du loyer afin de pouvoir donner l'information aux demandeurs ; après en avoir délibéré, le montant sera de 460 € mensuels.

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée de la demande de Patricia Foucat qui souhaiterait un geste en compensation des aménagements qu'elle a effectué depuis son installation dans ce logement.

Les membres présents décident de ne pas lui faire payer le dernier mois.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Intervention de Noël Paris concernant l'ouverture des plis pour le changement des chaufferies dans les 6 écoles dont celle de Soumans.

- Intervention de Mr Le Maire concernant le vote des motions contre la fermeture de l'école de Lussat.

AUTRES POINTS

- ÉCOLE : intervention de Sandrine Tilleul qui fait savoir que l'arrêt de Catherine Chapy est prolongé jusqu'à juin.

- PROJET METHANISEUR AUPETIT

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il a reçu, en présence de son adjoint, Sandrine et David Aupetit accompagnés de Pierre Guillaume Cuissinat développeur de projet biogaz, pour la présentation de leur projet d'installation de méthaniseur.

- AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mr Le Maire fait savoir qu'actuellement la commune perçoit une indemnité mensuelle de 1 352 € pour l'agence postale communale. A compter du 1^{er} mars, l'indemnité mensuelle versée sera définie en fonction de l'activité du mois en cours, des précisions relatives à ce changement sont à venir.

- TROUPE THEATRALE « Lever de rideau » de Chénérailles

Mr Le Maire rappelle que la représentation théâtrale de la troupe « lever de rideau » se déroulera le dimanche 16 mars à 14 h 30 à la salle polyvalente ; l'association AFRC - Association Festivités Rurales et Culturelles- prend en charge la buvette.

➤ ANCIENS COMBATTANTS

La municipalité de Lavaufanche a fait savoir que la fille et le gendre de Mr et Mme Julien de Lavaufanche, Marie-Noëlle et Manuel Pereira de Matos, se proposent de s'investir dans l'association des anciens combattants de Lavaufanche-Soumans afin de remplacer les membres démissionnaires ou décédées.

Les membres présents, à l'unanimité, encouragent cette initiative et fera connaître à la municipalité de Lavaufanche son accord.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 11 avril à 20 h et portera sur le vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Ludovic BUTET